

Gouvernement canadien s'est engagé en 1949, aux termes de l'Union de Terre-Neuve et du Canada, à préserver le caractère historique interne des baies de cette île. Bien que nous ayons toujours rempli cette obligation dans la pratique en faisant respecter nos droits exclusifs à l'égard de ces étendues d'eau depuis 1949, aucune mesure législative n'a été prise jusqu'ici au sujet de cette situation. Désormais, les baies de Terre-Neuve seront définies clairement et de façon permanente comme eaux intérieures du Canada. La ligne proposée le long des côtes orientale et méridionale de Terre-Neuve sera une ligne continue, une exception étant faite dans le voisinage des îles françaises de Saint-Pierre-et-Miquelon en attendant la fixation définitive de la ligne de démarcation entre les deux pays dans cette zone. Cette question fait maintenant l'objet de négociations avec la France.

Comme je l'ai déjà précisé, d'autres listes de coordonnées seront publiées prochainement. Nous poursuivons nos négociations au sujet de la fermeture de diverses zones au large de nos côtes. Je tiens également à faire savoir au Comité que le Gouvernement canadien discute présentement avec un certain nombre d'autres pays de la possibilité de trouver des moyens traditionnels de protection pour les pêcheries côtières, dans le but d'en arriver éventuellement à l'établissement d'un régime rationnel de conservation et d'exploitation des ressources biologiques de la mer qui assurerait une plus grande protection aux états côtiers; en vertu d'un tel régime, il devrait également s'avérer possible de préserver les intérêts des flottes de pêche au long cours. J'espère être en mesure de faire une déclaration à ce sujet dans quelques semaines. Je déposerai en Chambre un ordre-en-conseil dans le sens indiqué.

NOMINATIONS, MUTATIONS ET DÉMISSIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M^{lle} S.-M.-M. Bisson démissionne du ministère des Affaires extérieures le 18 août 1967.
- M. J.-J. Dupuis, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Paris, à compter du 19 août 1967.
- M. J. P. Hutchingame, du consulat général du Canada à San Francisco, est affecté au consulat général du Canada à Seattle, à compter du 24 août 1967.
- M. W. L. McFarlane, du consulat général du Canada à Seattle, est affecté au consulat général du Canada à San Francisco, à compter du 26 août 1967.
- M. W. E. Bauer, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade à Washington, à compter du 28 août 1967.
- M. A. S. McGill, précédemment haut commissaire du Canada en Tanzanie, est affecté à l'administration centrale, à compter du 1^{er} septembre 1967.
- M. S. G. LeFeuvre, de l'ambassade du Canada à Washington, est affecté à l'administration centrale, à compter du 1^{er} septembre 1967.